



**DOMAINE DE KRAVEL**

Gilles PIERRE

**La Trinité 22580 PLOUHA**

Tel: 02 96 22 49 13

www.keravel.com & www.gites-appartements.com

E-mail : keravel@wanadoo.fr

11 rue Larrey 75005 PARIS Tel: 01 45 87 35 44

RCS SAINT-BRIEUC A 393 583 208



NOM :  
PRENOM :  
ADRESSE :  
CODE POSTAL :  
VILLE :  
PAYS :

Plouha, le

**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE**

Entre : Le DOMAINE DE KRAVEL,  
Route de Port Moguer, La Trinité,  
22580 PLOUHA,

Et : NOM :  
PRENOM :  
ADRESSE :  
CODE POSTAL :  
VILLE :  
PAYS :

Il a été convenu ce qui suit :

Le bailleur loue au locataire qui accepte à titre de location saisonnière les locaux ci-après désignés :

**DESIGNATION.**

TYPE DE LOCATION :

## CONDITIONS PARTICULIERES.

La présente location est consentie aux conditions particulières ci-dessous, ainsi qu'aux conditions générales ci-après.

### - *Durée :*

La location est prévue pour une durée de: \_\_\_ jour(s).

Jour d'arrivée : Le \_\_\_\_\_ à partir de 16 heures et

Jour de départ : Le \_\_\_\_\_ avant 11 heures.

### - *Loyer TTC :*

Le montant de la location est de : \_\_\_\_\_ €uros hors taxes de séjour.

La taxe de séjour est à prévoir. (0,35 €uros par adulte et par jour : entre le 15/06 et le 15/09) ainsi que les charges sur les ordures ménagères soit 0.30€par personne et par jour.

### - *Réservation :*

Acompte demandé pour la réservation d'une location: 25%

Acompte demandé pour la réservation d'un emplacement de camping: 90.00€

### - *Versement du solde :*

Le versement du solde de la location, hors taxes de séjour, est à verser 30 jours avant votre arrivée.

A votre arrivée le dépôt de garantie (et la taxe de séjour durant la période prévue) vous seront demandés ainsi que la redevance sur les ordures ménagères.

### - *Dépôt de Garantie et nettoyage des Locaux :*

Le montant du dépôt de garantie est de : 220 €par location.

Ce dépôt de garantie est composé de 2 parties soit l'une de 150 € concernant le matériel et la seconde de 70 € concernant le ménage.

### - *Matériel :*

Dans la location vous trouverez un inventaire du matériel à votre disposition.

Toute dégradation ou objet manquant est à signaler à l'accueil le lendemain de votre arrivée au plus tard.

Tout objet manquant vous serait facturé au prix d'achat.

Le jour du départ, un état des lieux sera effectué.

Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum d'une semaine après le jour du départ.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les locations.

Dans le cas où cette consigne ne serait pas respectée, nous conserverons l'intégralité du dépôt de garantie.

### - *Ménage :*

L'entretien quotidien de votre location est à votre charge, et nous vous demandons de laisser propre à votre départ.

La vaisselle doit être propre, rangée, le réfrigérateur vidé et dégivré.

La seconde partie du dépôt de garantie de : 70 €uros, sera conservé dans le cas où la location ne serait pas rendue dans l'état de propreté constaté lors de l'entrée dans les lieux.

Dans ce cas, vous serez avertis par courrier le lendemain de votre départ que nous conservons la partie de cette caution destinée au ménage.

### - *Couchage :*

Il est prévu pour un nombre de \_\_\_\_\_ personnes.

Les draps ne sont pas prévus dans la location. Un service de location est disponible à votre arrivée, soit 11€lit.

### - *Animaux :*

Les animaux sont acceptés avec un supplément par animal de 16 €uros par semaine.

Les propriétaires sont responsables des dégradations occasionnées par leurs animaux dans les locations ainsi que dans les parties communes.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans le parc.

### - *Ordures ménagères :*

Le tri des ordures ménagères doit être respecté.

Le verre, les bouteilles plastique et emballages divers doivent être déposés dans les containers situés à l'entrée du camping.

Le non respect de ces consignes pourrait entraîner des sanctions financières de la part de la communauté de communes LANVOLLON-PLOUHA

*- Annulation d'un séjour :*

L'annulation d'un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour une annulation intervenant plus de 30 jours avant la date d'arrivée, le DOMAINE DE KERAVEL gardera la totalité de l'acompte.

Pour une annulation intervenant dans la période des 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour restera acquise au DOMAINE DE KERAVEL.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

*- Assurance Annulation :*

Vous avez la possibilité de souscrire une garantie d'annulation auprès d'une assurance ou bien vérifier que votre assurance de responsabilité civile de votre habitation principale peut prendre en compte cette annulation.

## **CONDITIONS GENERALES**

Le locataire est tenu aux obligations principales suivantes :

- Se conformer au règlement intérieur du DOMAINE DE KERAVEL.

- Ne rien faire qui, par le fait du locataire, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants.

- Les locaux faisant l'objet de la présente location ne doivent sous aucun prétexte, être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué aux conditions particulières sauf accord préalable avec la direction du DOMAINE DE KERAVEL.

Dans ce cas, celle-ci pourra demander un supplément de loyer.

- Le locataire ne pourra introduire d'animaux familiers dans les locaux loués sans autorisation préalable, cette possibilité étant subordonnée au fait que l'animal ne cause aucun dégât, ni trouble de jouissance dans le voisinage.

- Informer immédiatement la direction de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

- Tout objet perdu, cassé ou abîmé devra être remplacé ou remboursé à sa valeur de remplacement par le locataire.

- Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les locations.

## **ASSURANCES**

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué, il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature. Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurance et lui réclamer l'extension de la garantie, ou bien souscrire un contrat particulier.

Une attestation d'assurance lui sera réclamée à l'entrée dans les locaux ou à défaut, une déclaration sur l'honneur.

## **DIVERS**

- Nous vous informons que dans les locations le linge de maison n'est pas prévu.

- Les locataires bénéficient des services disponibles du DOMAINE DE KERAVEL selon la période de l'année.

- Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des dates d'ouvertures des différents services ouverts selon la période de l'année.

Photos sur dépliants, documentation et site Internet non contractuelles. Nous nous réservons le droit de modifier nos locations, le parc et le camping sans préavis.

La direction reste à votre entière disposition pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

*Conditions d'Acceptation:*

Pour la bonne forme, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce contrat signé et comportant une mention d'acceptation.

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE :

Pour le DOMAINE DE KERAVEL

Le

Mr PIERRE Gilles